

3F vous en dit plus sur...

Les bons réflexes sécurité

Comme tous les locataires 3F, vous voulez vivre en sécurité dans votre logement et votre résidence. Voici quelques conseils pour vous y aider.

SOYEZ VIGILANT·E

Pour éviter les accidents, contrôlez régulièrement le bon état :

- des prises de courant de votre **habitation** ;
- des cordons d'alimentation de vos appareils électriques ;
- des flexibles en caoutchouc qui alimentent vos appareils à gaz (vérifiez aussi que leur date limite d'utilisation n'est pas dépassée).

De temps en temps, procédez également à une vérification de votre robinetterie : un simple joint défectueux peut provoquer un dégât des eaux.

Vous changez un fusible ? Remplacez-le toujours par un fusible de même type et de même calibre.

Vous partez longtemps ? Votre gardien·ne veillera sur votre logement en votre absence si vous le souhaitez.

VÉRIFIEZ LE DÉTECTEUR DE FUMÉE (DAAF)

Depuis 2010, la loi impose que chaque **logement** soit équipé d'un détecteur avertisseur autonome de fumée (Daaf). Objectif ? Alerter les occupant·es en cas d'**incendie**, notamment pendant leurs heures de sommeil.

Les Daaf sont fournis par les **propriétaires des habitations**. Les **résidences 3F** sont équipées de détecteurs de fumées certifiés NF EN 14604.

C'est aux **locataires** de :

- les maintenir en état de fonctionnement : dépoussiérer le détecteur tous les mois, ne pas le peindre et le protéger en cas de travaux de peinture ;
- vérifier leur bon fonctionnement ;

- remplacer la pile, lorsqu'il s'agit d'un modèle à pile amovible ;
- remplacer le Daaf lorsqu'il s'agit d'un modèle à batterie fixe de longue durée.

Tester le bon fonctionnement de **votre Daaf, c'est facile :**

- appuyer sur le bouton test (gros bouton central) jusqu'à ce que l'alarme se déclenche, puis relâcher le bouton. Le détecteur émet 3 «bips».
- Vérifier que le voyant rouge clignote bien toutes les 40 secondes environ.

Locataire d'Immobilier 3F, si vous êtes signataire d'un **contrat Confort** ou d'un contrat **Coup de pouce Sénior**, le remplacement de votre détecteur est pris en charge.



DÉTECTEURS DE FUMÉE



AUCUN SIGNAL ?
REMPLECEZ-LE !

Vérifiez régulièrement le bon fonctionnement des détecteurs-avertisseurs de fumée dans votre logement. **Lorsqu'ils ne fonctionnent plus, leur remplacement est à la charge du locataire** (loi n°2010-238 du 9 mars 2010).



Plus d'informations
au QR code
ou sur www.groupe3f.fr



Groupe ActionLogement

LAISSEZ FAIRE LES PROFESSIONNEL·LES

Si vous avez un problème de sécurité, n'essayez pas de le régler vous-même. Vous risquez d'aggraver la situation !

Ne réalisez que les opérations indispensables puis prévenez des professionnel·les.

En cas de fuite de gaz :

- coupez le robinet général d'arrivée du gaz, ouvrez les **fenêtres** et ne touchez à aucun appareil électrique pour éviter les étincelles ;
- puis appelez immédiatement le service sécurité et dépannage de **Gaz de France** (au **0 800 47 33 33**) et les services de **secours** (composez le **18** sur votre téléphone).

En cas de fuite d'eau :

- coupez l'eau ;
- puis appelez une société spécialisée en plomberie.

Si la fuite a causé une inondation importante, prévenez les pompiers.

En cas de panne d'ascenseur :

- si vous êtes à l'intérieur, restez calme et suivez les instructions affichées dans la cabine. Ne tentez surtout pas de sortir par vous-même, vous vous exposeriez à de graves dangers ;
- si vous êtes à l'extérieur, prévenez votre gardien·ne et/ou la société gestionnaire des ascenseurs (ses coordonnées sont affichées sur le panneau d'information dans le hall d'entrée de la résidence) ;
- si vous êtes à l'extérieur et qu'une ou plusieurs personnes sont à l'intérieur, rassurez-les, dites-leur d'actionner le signal d'appel et prévenez votre gardien·ne et/ou la société des ascenseurs.

Votre habitation est **assurée contre les risques** : consultez notre page dédiée pour savoir comment réagir [en cas de sinistre](#).

CONSIGNES EN CAS D'INCENDIE

INCENDIES

COMMENT ÉVITER UN INCENDIE ?



Ne branchez pas trop d'appareils sur la même prise.



Ne fumez pas au lit.



Eloignez les produits inflammables des sources de chaleur.



Mettez allumettes et briquets hors de portée des enfants. Ne laissez pas vos bougies allumées sans surveillance.



Ne rechargez pas votre téléphone ou tablette sur un support inflammable (lit, canapé, moquette...).

QUE FAIRE EN CAS D'INCENDIE ?

**APPELEZ LES
POMPIERS**



18 ou 112
114 par sms pour les personnes sourdes et malentendantes

70% des incendies meurtriers surviennent la nuit. L'intoxication par la fumée est la première cause de décès.

Source : DGSCGC

LE FEU EST CHEZ VOUS ET VOUS NE POUVEZ PAS L'ÉTEINDRE



SORTEZ ET FERMEZ LA PORTE sans la verrouiller.



N'utilisez pas l'ascenseur.



Si la fumée envahit le couloir, baissez-vous.

Prévenez votre voisinage. Sortez de l'immeuble.

LE FEU EST À L'EXTÉRIEUR DE VOTRE APPARTEMENT



RESTEZ CHEZ VOUS ET FERMEZ LA PORTE sans la verrouiller.



Arrosez la porte et colmatez-la avec des linges mouillés.



Manifester-vous à une fenêtre en attendant les pompiers.

N'utilisez pas l'ascenseur. Ne prenez pas l'escalier.

LE DÉTECTEUR ET AVERTISSEUR AUTONOME DE FUMÉE (DAAF)

Il vous alerte en cas d'incendie. Veillez à son bon fonctionnement et remplacez la pile si besoin.

3F

Groupe ActionLogement

ATTENTION AU MONOXYDE DE CARBONE

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel.
Il ne sent rien et ne se voit pas.

Aérez
au moins
10 min.
par jour



Faites vérifier et entretenir :
chaudières et
chauffages chaque
année avant
l'hiver



Utilisez dehors :
appareils de cuisson
(brasero, barbecue)
et groupes
électrogènes



Respectez le mode d'emploi
des appareils
de chauffage
et de cuisson

BRASERO

ATTENTION DANGER



